

Arrêté N° 2026-PG-058
LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AU GRADE D'ANIMATEUR TERRITORIAL
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE
Année 2026

Le Président du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses article L 413-6 et suivants et L 523-3,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux et notamment son article 16,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale, et notamment les articles 4-2°, 6-2° et 9,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux et notamment son article 10,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2024-907 du 8 octobre 2024 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du centre de gestion du 5 novembre 2020 portant élection du Président du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir,

Vu l'arrêté n° 2025-PG-088 du 6 octobre 2025 portant modification des lignes directrices de gestion pour la promotion interne auprès du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir à compter du 1^{er} janvier 2026,

Vu l'arrêté n° 2025-PG-091 du 16 octobre 2025 fixant la date limite de dépôts des dossiers de candidatures pour la promotion interne 2026 pour l'accès au grade d'animateur territorial au lundi 2 mars 2026,

Considérant que 2 recrutements dans le cadre d'emplois des animateur territoriaux ouvrent droit à une nomination au titre de de la promotion interne,

Considérant qu'au regard du nombre de recrutements dans ce cadre d'emplois, 2 nominations au titre de de la promotion interne sont possibles au titre de l'année 2026,

Considérant que 10 dossiers de candidature ont été proposés par leurs employeurs à la promotion interne pour le grade d'animateur territorial,

Considérant que XX candidats proposés ont été jugés recevables, et remplissent les conditions fixées par les articles 10, 11 et 16 des décrets précités,

Considérant que le Président du centre de gestion d'Eure-et-Loir a, pour dresser la présente liste d'aptitude, procédé à l'examen de ce dossier conformément à ses lignes directrices de gestion,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En application des articles 523-1 et 523-5 du code général de la fonction publique et de l'article 10 du décret n° 2011-558 du 20 mai 2011, la liste d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des animateurs territoriaux au titre de la promotion interne 2026 d'ANIMATEUR TERRITORIAL est arrêtée ainsi qu'il suit :

NOM	PRÉNOM	GENRE	EMPLOYEUR
JABRANE	Aïcha	F	MAIRIE DE VERNOUILLET
PROVILLARD	Armelle	F	AGGLO DU PAYS DE DREUX

Soit 2 femmes



ARTICLE 2 : La validité de la présente liste est de 2 ans à compter du 1^{er} juillet 2026. L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Le candidat inscrit pour la première fois sur la liste d'aptitude, qui ne serait pas nommé dans un délai de 2 ans à compter de la date de publication du présent arrêté, pourra être réinscrit sur la liste d'aptitude pour une troisième année, s'il en a fait la demande écrite au Centre de Gestion d'Eure-et-Loir au moins un mois avant le **1^{er} juillet 2028** ; il pourra être réinscrit pour une quatrième et dernière année s'il en a fait la demande un mois avant le **1^{er} juillet 2029**.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir, affiché dans les locaux du centre de gestion et notifié aux agents inscrits sur la présente liste d'aptitude.

Fait à LUISANT, le 11 juin 2026



Le Président,

Bertrand MASSOT

La directrice du CDG, Mme BARRETT-JACQUET
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Par un affichage **12 JUIN 2026**

Par la transmission au contrôle de légalité le **12 JUIN 2026**

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.